

A3

## A - Faciliter l'articulation des temps de vie



# NÉGOCIER DES TEMPS DE TRAVAIL ADAPTÉS

## Constat

L'engagement politique, civique ou professionnel implique un investissement en temps, qui nécessite une réorganisation préalable des différents temps de la vie quotidienne.

S'il existe incontestablement un enjeu dans une répartition plus équilibrée des tâches liées à la vie familiale et domestique entre les femmes et les hommes, la redéfinition des engagements dans la vie professionnelle constitue également un levier de changement important.

Un engagement ou contrat professionnel à temps complet constitue souvent un frein à l'implication dans la vie citoyenne tant en termes d'horaires que de disponibilités.

## Objectif

Négocier un aménagement des horaires ou un temps partiel, permettant à chacun-e de faire librement les choix qu'il ou elle estime les meilleurs vis-à-vis de ses aspirations professionnelles, de ses responsabilités familiales et éducatives et de ses activités citoyennes.

## Description

La loi prévoit une négociation annuelle sur la durée effective et l'organisation du temps de travail, et notamment sur la mise en place du travail à temps partiel à la demande des salarié-es.

### *Réduire son temps de travail*

La réduction du temps de travail peut se faire de deux manières : le passage individuel au temps partiel, et le passage collectif aux 35 heures.

Le temps partiel fait partie des solutions possibles d'articulation entre vie privée et vie professionnelle et/ou citoyenne. Cependant, il entraîne un revenu partiel ... et une retraite partielle. Il peut aussi limiter des possibilités de promotion professionnelle et parfois entraîner une dépendance financière à l'égard du conjoint ou de la conjointe qui dans certains cas peut s'avérer problématique.

### *Le temps partiel peut prendre différentes formes :*

- nombre d'heures réduit sur une semaine, avec 1 ou plusieurs jours non travaillés
- travail sur des demi-journées
- travail sur certaines périodes du mois ou de l'année (temps partiel annualisé dans l'éducation nationale par exemple)



## A - Faciliter l'articulation des temps de vie

A3

La loi sur les 35 heures a permis aux salarié-es et employeurs de négocier des réductions du temps de travail contre une certaine flexibilité pour l'entreprise. Ces réductions ont pris différentes formes. Voici quelques exemples d'organisation possible :

- Réduction d'une heure du temps de travail journalier (le ou la salarié-e travaille sept heures par jour au lieu de huit),
- Récupération d'une journée toutes les deux semaines (le ou la salarié-e travaille trente-neuf heures les semaines paires, et trente et une les semaines impaires).
- Récupération d'une demi-journée par semaine (le ou la salarié-e travaille alors trente-cinq heures par semaine).
- Allongement de la durée journalière de travail, puis récupération d'une journée toutes les deux semaines et attribution d'une douzaine de jours de récupération de plus par an à prendre lorsque le ou la salarié-e le désire.

### Négocier en fonction des besoins

Le temps partiel ou les accords issus de la réduction du temps de travail ne prennent pas toujours en compte les besoins réels des personnes. Ils n'accordent pas la souplesse nécessaire à l'articulation des temps : le plus souvent les plages fixes des entreprises vont jusqu'à 16 h 30 au plus tôt ce qui, même en horaires partiels, ne permet pas toujours de récupérer des enfants à l'école.

L'objectif est donc de négocier en fonction des besoins. A chacun de faire valoir les arguments les plus adaptés : une meilleure disponibilité au travail en l'absence du stress créé par les difficultés d'organisation, des possibilités de rattraper efficacement les horaires déplacés, des réseaux issus de vos activités extra-professionnelles qui peuvent avoir des retombées positives sur votre travail ou l'entreprise, la possibilité de chercher une entreprise proposant des organisations plus flexibles, ...

### Travailler à distance

Le travail à distance, notamment à domicile, peut donner une souplesse lorsque les temps de déplacement sont longs, ou bien s'il existe des contraintes d'horaires peu compatibles avec des horaires de bureau classiques. Cependant le travail, même à domicile, exige une véritable disponibilité. Il est très difficile de travailler efficacement et de surveiller en même temps les enfants !

Le travail à distance est possible pour les activités à caractère intellectuel ou artisanal, et de nombreuses activités de services. Il nécessite un minimum d'équipement (bureau, ordinateur et accès internet, ...) et beaucoup de rigueur afin de ne pas se laisser déborder dans un sens ou dans un autre.

*Adapter les temps de travail aux périodes de la vie*

A3

## A - Faciliter l'articulation des temps de vie



Certaines périodes de la vie exigent plus de disponibilités que d'autres. Il existe des dispositifs permettant de mieux organiser le temps sur certaines périodes comme le congé parental, le congé pour motifs familiaux et les congés spéciaux pour exercer une activité judiciaire, civique ou sociale.

### Conditions de réussite

- Analyser les incidences financières de la réorganisation et la façon dont elles peuvent être compensées dans le cadre d'une fonction d'élu-e.
- L'entreprise assure une égalité de traitement entre les salarié-es à temps plein et les salariés à temps partiel ou en horaires aménagés : seuil de déclenchement des heures supplémentaires, possibilité de promotion interne...
- S'appuyer sur la législation existante concernant la Réduction du Temps de Travail, en fonction des accords de branches et de l'importance de l'entreprise (plus ou moins de 20 salariés).

Partenaires à mobiliser

- Syndicats, délégués ou représentants du personnel
- Direction du travail et de la formation professionnelle

### Pour en savoir plus

Il est primordial de bien se documenter pour négocier une réorganisation de son temps professionnel. La consultation des accords de branches, du code du travail et des repères de différentes organisations syndicales est un appui utile.

« Négocier la réduction du temps de travail », VO Editions.

« Travail et activités à distance » de Nicole Turbe-Suetens, Alain Bereziat, Jacques Lagorce, Editions Organisation.

Guide du temps partiel

[http://www.univ-angers.fr/images/documents/GRH/Guide\\_temps\\_partiel\\_FPE.pdf](http://www.univ-angers.fr/images/documents/GRH/Guide_temps_partiel_FPE.pdf)

Fonction publique : travail à temps partiel

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers>

Fonction publique de l'Etat : temps partiel annualisé

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers>



### A - Faciliter l'articulation des temps de vie

A3

Passer à temps partiel

<http://www.dossierfamilial.com>

Réduction du temps de travail (R.T.T.): lois Aubry

<http://aisnet.lautre.net>

Aménagement et réduction temps de travail

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/N524.html>

Du travail indépendant à distance et des moyens de l'exercer

<http://www.cyberpro.fr>

Le Télétravail

<http://www.france5.fr/emploi/travailler>

Congés spéciaux

<http://www.fonction-publique.gouv.fr/fp/statut/conges.htm>

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers>

#### **La gestion du temps concerne aussi les entreprises !**

Pour cause de recherche de rentabilité, on assiste à une certaine déstructuration des temps de travail, les entreprises s'affranchissent parfois des contraintes temporelles et les salarié-es se retrouvent confrontés à la gestion du temps de manière individuelle.

Les crèches, les services de proximité, services publics ou transports ne sont pas forcément en harmonie avec les horaires professionnels. On peut aussi envisager au-delà de l'assouplissement des horaires de travail de repérer les dysfonctionnements dans les rythmes de la vie quotidienne en milieu rural et de faire des propositions aux entreprises et aux décideurs pour une meilleure articulation des temps.